



En partenariat avec le CDAD et le CIDFF Sud Est francilien, l'association AGE 91 met en place des permanences juridiques téléphoniques et physiques pour toutes questions ou problématiques juridiques liées au handicap :

Permanences téléphoniques



A destination des adultes en situation de handicap, de leurs proches et des professionnels

**1ers, 3èmes, et 5èmes
mercredis du mois
de 14 h à 17 h**
+
**2èmes et 4èmes
mercredis du mois
de 9 h à 12 h**

07 62 21 15 76

Un répondeur 24h/24 est à votre disposition pour laisser un message. Un(e) juriste vous rappellera dès que possible.

Permanences physiques



A destination des adultes en situation de handicap et de leurs proches

**1ers et 3èmes
jeudis du mois
de 9 h à 12 h**

Au Point d'Accès au Droit
d'Evry-Courcouronnes

10 rue du Marquis de Raies
EVRY-COURCOURONNES

Prendre rendez-vous
au **01 60 91 60 73**

Infos



Un(e) juriste :

- vous écoute
- vous informe sur vos droits, vos obligations, dans les domaines civil, pénal, social et administratif
- vous aide dans l'accomplissement de vos démarches administratives et judiciaires
- vous oriente vers les services compétents.



[Plaquette permanences juridiques téléphoniques et physiques](#)